



## LA DIRECTRICE GENERALE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2017-1259 du 9 août 2017 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 modifié portant statut particulier des corps médico-techniques de catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 25 mars 2022 fixant les règles d'organisation des concours réservés sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Considérant l'ouverture du concours réservé sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de catégorie A, d'Infirmier, de Manipulateur en électroradiologie Médicale et de Masseur Kinésithérapeute, sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 15 janvier 2024,

## DECIDE

**ARTICLE 1° :** Les candidats autorisés à participer au concours réservé sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de Catégorie A, d'Infirmier, de Manipulateur en électroradiologie Médicale et de Masseur Kinésithérapeute organisé par le CHU de Montpellier, sont :

ADJALI CALME	Wafaa	CAYROCHE	Marie Helene	GAGNEUX	Karine
ARNAUD	Frederic	CHALME	Sophie	GALAMBAUD-MUNOZ	Sandrine
ASCHIERI	Christelle	CHAMPIAT	Marie Agnes	GALTIER	Eleonore
ASSELOT	Regis	CHAPUIS	Christophe	GENELOT	Catherine
AUBIN	Joelle	CHENUT	Catherine	GERARD BOUCHAND	Christelle
BARRAL	Laurence	CLUZEL	Isabelle	GOSSELIN	Marie
BLAYAC	Elisabeth	COMES	Nathalie	GRIVOTET	Ghislaine
BONNET	Veronique	COSTE	Stephanie	GRAVIER	Fabienne
BOUDES	Sandrine	DE VUYST	Serge	GROS	Laetitia
BOUIC	Fabienne	DEL RIO	Lucie	GUILLAIN	Christine
BOUTICHE	Djamila	DELALEAU	Sandrine	GUITTEAUD	Laetitia
BOYER	Frederic	DEPAIRE	Elisabeth	HAMZA	Emmanuelle
BRASSART	Camille	DESCAMPS	Agnes	HERBAUT	Marie Christine
BROSSARD	Nathalie	DEVAUX	Georges	HOBT	Sonia
BRUCHET	Lise Marie	DIGNAT	Guillaume	JEROME	Corinne
BRUN	Fabienne	DOMENECH	Yves	KWIATKOWSKI	Laurence
BRUYERE	Catherine	ESTRUCH	Patrick	LAPEYRE	Veronique
BUONOMO	Elisabeth	EYMERY	Nadia	LAUX BOURSOT	Catherine
CARRERE	Nadine	FLOQUET	Herve	LAVICTOIRE	Nadege
CARRIERE	Laurence	FOURNIER	Francoise	LELARDEUX	Magali

Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification.  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai deux mois à compter de la date de sa notification.  
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

LENGLEZ	Virginie	RECH	Regis
LEPILLER	Laurent	REDON	Sylvie
MARQUES	Cyril	REGIS	Catherina
MARQUEZ	Christine	REGNIER	Nathalie
MASSON	Laurence	REVEL	Ourida
MAUREIN	Isabelle	REVERTE URBAIN	Coralie
MAURIN	Christiane	ROBERT	Mathieu
MENEZES	Paulo	ROMERO PEIRO	Joaquim
MERCADAL	Danielle	ROUANET	Carole
MERLO	Christine	ROUTELOUS	Franck
MILLAN CAMARA	Sabine	ROUVEYROL	Isabelle
MOSCA	Christian	SCARAMUZZA	Catherine
MULTEAU	Vanessa	SEDILLEAU	Sylvie
PALADE	Laurence	SUEL	Aline
PAOLANTONACCI	Jerome	TEULON	Laurence
PAYET	Mismy	THOMAS SUDUL	Sophie
PERIS	Franck	TREM	Cecile
PHAM	The Hien	VACHER	Virginie
PINOLI	Sandrine	VALEPYN	Laurent
PIQUET	Sylviane	VALLES	Peggy
PITMAN	Emilie	VERSAVEAU	Olivier
PORTAL	Francoise	VIDAL	Jean Marie
PUJOL	Karine		

**ARTICLE 2°** : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 23 février 2024,

P/La Directrice Générale,

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines  
et de la Formation,

Camille CONAN

